

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18345 - 71ÈME ANNÉE

Il y a 44 ans : des Réunionnais décident de résister
aux CRS à Saint-Louis

Hommage à un planteur réunionnais victime de la répression : Thomas Soundarom



Réunion de planteurs avec le Parti communiste. On reconnaît Hyppolite Piot, ancien maire de Saint-Louis, au premier rang.

En 1961, le gouvernement ne défendait pas les intérêts des planteurs. Ils étaient sacrifiés pour protéger les producteurs de sucre en France. Parce qu'ils ne voulaient pas être ruinés, ils ont décidé de se lever. Avec le soutien du PCR et de la population, ils ont résisté à Saint-Louis. Le mouvement pacifique commencé le 5 février 1962 a eu pour seule réponse la répression. Le lendemain, Thomas Soundarom était assassiné d'une balle en pleine poitrine. Son meurtre ne fit l'objet d'aucune enquête. La justice a ensuite été utilisée pour emprisonner des planteurs et des communistes, après des aveux arrachés sous la torture.

Le 5 février 1961 commençait à Saint-Louis une action pacifique des planteurs qui refusaient d'être ruinés par les décisions du gouvernement relayés à La Réunion par les usiniers. Tout est parti d'une manifestation devant l'usine du Gol, soutenue par le PCR et la population. En réponse aux refus des planteurs d'être ruinés, le pouvoir a envoyé les forces répression qui ont chargé la foule sans sommation. Contraints de battre en retraite face à la résistance, les gendarmes et les CRS sont revenus le lendemain en nombre et puissamment armés. Thomas Soundarom est mort lors des affrontements, tué d'une balle en pleine poitrine. Son meurtre ne fit l'objet d'aucune enquête. La justice a ensuite été utilisée pour emprisonner des planteurs et des communistes, après des aveux arrachés sous la torture. 6 ans après la victoire de Quartier Français, le gouvernement menait une grande contre-offensive en utilisant la fraude électorale et les violences. Cette période de répression fut marquée par les accords signés en 1969 qui sont le point de départ de la crise qui a amené la filière canne-sucre dans sa situation actuelle. Depuis 1969, le planteur n'est plus propriétaire de sa canne. Ce changement structurel a abouti à la ruine de 20.000 petits et moyens planteurs, à la fermeture de toutes les usines sauf deux et à la disparition des industriels réunionnais du sucre. L'an prochain, la filière canne-sucre connaîtra un changement structurel encore plus important : la fin du quota et donc de la protection qui garantit l'écoulement de tout le sucre réunionnais vers l'Europe à un prix rémunérateur. C'est la conséquence d'une décision prise par l'Union européenne avec le soutien de la France. Dans un ouvrage publié en 2010 sous le titre « Hommage à 7 martyrs réunionnais », Eugène Rousse avait fait un compte rendu de ces deux journées tragiques, marquées par le meurtre de Thomas Soundarom. Nous le reproduisons ci-après, avec des intertitres de Témoignages :

« Ce Saint-Louisien de 42 ans a été tué par des gendarmes en 1962 à Saint-Louis, à l'angle de la rue Verte et de la route nationale, lors d'une manifestation de planteurs exprimant leur colère devant la ruine qui les menace. Ses meurtriers n'ont jamais été inquiétés.

Au début des années 1960, les planteurs de canne de La Réunion prennent conscience qu'ils doivent s'engager dans des luttes très dures, s'ils veulent sauver leur profession. Dès le mois de juin 1961, ils expriment leur vive inquiétude à l'annonce d'un plan de fermeture d'usine décidé unilatéralement par les usiniers.

La trahison du gouvernement

Fin 1961, au terme de la coupe, les planteurs apprennent que la production de sucre pour la campagne 1961 se chiffre à 263.000 tonnes, contre 217.000 tonnes pour la campagne précédente. À titre de comparaison, les productions de sucre

pour les campagnes 2003, 2004, et 2005, s'est élevée respectivement à 207.000, 221.000 et 202.000 tonnes.

Compte tenu de cette production record de 1961, les planteurs estiment fort logiquement que leur revenu de 1961 ne doit pas être inférieur à celui de 1960. Tout aussi légitimement, ils estiment que le moment est venu de réclamer non seulement une répartition plus équitable des produits et produits dérivés de la canne, mais aussi un règlement plus rapide de la campagne sucrière.

S'agissant de cette dernière revendication, une désagréable surprise attend les planteurs : fin novembre 1961, ils en sont encore à attendre la seconde avance de 400 francs CFA par tonne de canne, qui depuis 1957, leur était payée début novembre.

Autre mauvaise nouvelle : le 2 novembre 1961, cédant à la pression des betteraviers métropolitains, le gouvernement fixe à 192.236 tonnes seulement, le contingent de sucre réunionnais payé au prix garanti (26,66 francs CFA le kg). Le reste de la production, soit 70.664 tonnes, étant acheté à un prix nettement inférieur.

20.000 planteurs refusent la ruine

En conséquence, pour la production de sucre de 1961, supérieure de 20 % à celle de 1960, le gouvernement ne donnera pas un seul franc de plus qu'en 1960. Par ailleurs, la Commission consultative de l'agriculture, réunie à Saint-Denis le 8 novembre 1961, décide de fixer à 84 francs par tonne de canne, la somme due aux planteurs pour l'alcool, alors que cette somme atteignait 124,60 francs pour la campagne 1957.

Le petit planteur réunionnais fait alors ses comptes : pour une production de 100 tonnes en 1960, qui passerait par hypothèse à 120 tonnes en 1961, il enregistrerait une perte de 19.000 francs. Ainsi, avec 20 % de cannes en plus, la chute de revenu serait de 8 % pour un taux d'inflation atteignant 5,6 % en 1961.

Ne se résignant pas à être acculés à la ruine, les 20.000 petits planteurs de l'île n'entendent pas faire les frais de la très coûteuse guerre d'Algérie. Ils décident de descendre

Édito

Une nouvelle étude montre que la NRL est condamnée à être engloutie

Selon un rapport publié jeudi par le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 26 kilomètres carrés du territoire de la France ont été emportés par la mer entre 1949 et 2005. Selon des prévisions prenant en compte une augmentation de 80 centimètres du niveau des océans, près de 10.000 kilomètres carrés seraient en dessous du niveau de la mer et 423.800 bâtiments seraient menacés par la submersion. Or, les observations les plus récentes montrent que cette prévision est aujourd'hui largement dépassée. D'ici la fin du siècle, la hausse du niveau de la mer pourrait se compter en mètres.

Ce qui est vrai pour la France sur ce point l'est aussi pour La Réunion. Car si le niveau de la mer monte dans un pays, il monte partout. Notre île ne sera pas à l'abri de ce phénomène. Force est de constater que les investissements les plus importants se concentrent précisément au bord de la mer : nouvelle route du littoral dite NRL, construction d'une ville nouvelle de 40.000 habitants (Écocité de Cambaie), création d'un nouveau port à Saint-André.

Cette étude montre donc que toutes ces promesses sont condamnées par les lois de la physique. En effet, ce n'est pas La Réunion et encore moins un responsable politique qui peut commander l'océan.

L'étau continue donc de se resserrer sur le

chantier de la NRL. En France toujours, le gouvernement a choisi d'arrêter le projet du barrage de Sivens, et encourage la recherche d'alternatives à la construction de l'aéroport de Notre-Dame des Landes. Comme la NRL, ces deux projets font face à de nombreux recours. Ils ont également été à l'origine de manifestations soutenues par les organisations de défense de l'environnement.

Si en France, la voie de la raison semble être entendue, ce n'est toujours pas le cas à La Réunion. Le gouvernement persiste à soutenir le projet de Didier Robert. Le dernier acte en date est l'autorisation d'importer des roches de Madagascar pour donner une chance à ce chantier de continuer.

Plus que jamais, il est temps d'arrêter ce gaspillage, car la NRL est condamnée par le changement climatique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

dans la rue pour crier leur indignation et leur colère.

Soutien du PCR et de la population

Soutenus par le PCR, qui condamne avec force un mode de partage anachronique et injuste des richesses produites par le monde du travail, les planteurs et ouvriers agricoles organisent dans la plupart des communes de l'île de puissants rassemblements.

À Saint-Louis, la mobilisation est encore plus importante qu'ailleurs, car la direction de l'usine du Gol s'obstine à vouloir retenir 6 kg de sucre par tonne produite par les planteurs, en compensation de l'eau d'irrigation provenant du Bras de Cilaos, dont le prix est fixé unilatéralement par l'usine est de plus en plus élevé. Aussi, les planteurs décident-ils de se rassembler le lundi 5 février 1962 dès l'aube devant l'usine du Gol. À proximité de cette usine, ils édifient sur la RN1 des barrages filtrants destinés à alerter l'opinion et à forcer l'usinier et les élus de la ville à engager le dialogue avec eux.

S'ils ne reçoivent aucune visite des élus, dont la plupart ont fui la commune, ils ont la grande satisfaction d'enregistrer des témoignages de solidarité de toutes les couches de la population, dont plusieurs dizaines de représentants sont présents devant le marché et l'hôpital local, à une centaine de mètres du pont de la ravine du Gol, où un barrage a été édifié en fin de matinée.

C'est cette sympathie, suscitée par l'action des planteurs, qui irrite le préfet Jean Perreau-Pradier à un point tel, qu'il demande aux gendarmes envoyés en renfort devant l'usine du Gol et aux CRS venus de Saint-Pierre d'intervenir avec fermeté afin que les barrages soient levés. Au Gol, selon « le JIR », les gendarmes font « un usage abondant de grenades lacrymogènes » pendant que les planteurs répliquent par des jets de galets et de projectiles divers.

Femmes, vieillards et enfants chargés sans sommation

Quant aux CRS venus du Sud, après avoir rangés leurs lourds véhicules à proximité du pont de la ravine du Gol vers 17 heures, ils se dirigent à

pied vers la foule qui occupe les abords du marché et de l'hôpital. Et là, sans la moindre sommation, ils chargent brutalement femmes, vieillards et enfants et procèdent à un tir nourri de grenades lacrymogènes faisant plusieurs blessés. L'énergique riposte des planteurs contraint toutefois les CRS à se réfugier dans la cour de l'hôpital.

Vers 18 heures, gendarmes et CRS quittent Saint-Louis pour n'y revenir en nombre beaucoup plus important que le lendemain à 15 heures 30. À leur départ, les manifestants occupent les artères les plus importantes de la ville pendant que des « éléments incontrôlés » mettent à sac l'hôtel de ville ainsi que certains magasins de l'avenue principale.

Curieusement, ces scènes de pillage ne provoquent aucune réaction de la police, pourtant présente au commissariat tout proche. On a des raisons de penser qu'une telle passivité, tolérée par la préfecture, visait à discréditer le mouvement des planteurs.

Aucune enquête sur le meurtre

Le retour, le mardi 6 février en milieu d'après-midi, d'un imposant service d'ordre provoquera de violents affrontements, qui vont durer plus de deux heures.

Après s'être regroupés dans la cour de la mairie, CRS et gendarmes casqués, armés et protégés de boucliers entreprennent de faire évacuer l'ancienne RN1, artère principale de la ville. Les manifestants, au nombre de plusieurs centaines, se replient alors vers la place de l'église, face à la mairie et à la rue Verte en s'abritant derrière de grands arbres bordant la chaussée. Ils font feu sur la foule composée surtout de planteurs de La Rivière. À 17 heures, l'ouvrier agricole, Thomas Octave Soundarom, âgé de 42 ans, est atteint d'une balle en pleine poitrine. Transporté immédiatement sur un trottoir par des manifestants, le cadavre sera conduit, dans la soirée, à la morgue de l'hôpital de Saint-Pierre, par des policiers.

C'est d'ailleurs le commissaire de police de Saint-Louis qui se présentera à l'état-civil de la ville pour la déclaration de décès. Une telle prise en charge du cadavre de Soundarom, ainsi que l'absence d'enquête relative au meurtre de ce dernier, paraissent pour le moins étranges. Précisons que la fusillade de la rue Verte a fait d'autres victimes, dont un planteur de La Rivière, atteint

d'une balle qui lui a traversé complètement le bras.

Aveux arrachés sous la torture

Si les agressions commises le 5 février et les crimes du 6 février sont restés impunis, les manifestants eux, par contre, ont été victimes d'une ignoble répression. Sur la base d'aveux extorqués sous les coups, des arrestations suivies de condamnations sévères ont eu lieu après les journées des 5 et 6 février. Dès le lundi 12 février, le Tribunal de Saint-Pierre condamne pas moins de 15 manifestants à des peines allant jusqu'à 3 ans de prison pour certains.

Des dizaines de personnes sont convoquées au commissariat ou à la gendarmerie, où la garde à vue s'effectue dans des conditions épouvantables. Il s'agit en fait de véritables tortures.

Ainsi, le militant communiste Louis Abner, ancien cheminot, est arrêté sous l'in vraisemblable prétexte qu'il aurait fait feu sur un gendarme. Pendant son interrogatoire au commissariat de Saint-Louis, il reçoit notamment un coup de bascule de fenêtre qui lui casse plusieurs dents. Il purgera 8 mois de détention préventive avant d'être remis en liberté. La preuve de son innocence ayant été apportée.

Le fils de Louis Abner, Roland, restera en détention préventive pendant plusieurs mois. Des instituteurs seront eux aussi inquiétés et traduits en correctionnelle ; les policiers se permettant même de pénétrer dans le collège de la ville, pendant les heures de classe, pour mener leur enquête.

Bref, en ce mois de février 1962, la Préfecture s'est efforcée de démontrer qu'aux demandes de négociation des planteurs elle n'entendait répondre que par la répression.

Eugène Rousse

Le Vietnam pourra exporter une quantité illimitée de sucres spéciaux vers le marché d'écoulement du sucre réunionnais

Sucres spéciaux : La Réunion encore affaiblie

Réagissant trois jours après la signature de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Vietnam, le ministère de l'Outre-mer annonce « une avancée considérable ». Or, la seule demande de la filière canne-sucre n'a pas été prise en compte, car le Vietnam pourra exporter vers l'Europe une quantité illimitée de sucres spéciaux. Les 42 centimes par kilo de taxes imposée au-delà de 400 tonnes ne sont pas une protection suffisante. Cela montre que sur un sujet aussi sensible, seuls des Réunionnais peuvent défendre les intérêts de La Réunion.

Dans une interview accordée à la presse en marge de ses vœux, la ministre des Outre-mer avait estimé que si l'Union européenne autorisait le Vietnam à exporter 20.000 tonnes de sucres spéciaux vers l'Europe, ce serait la fin de la filière canne-sucre outre-mer. Hier, trois jours après la signature de l'accord, le ministère des Outre-mer a diffusé le communiqué suivant :

« La Commission européenne a mis en ligne le 1er février le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Vietnam.

Celui-ci limite à 400 tonnes de sucres spéciaux (sur le code 17 01 1490) le contingent annuel d'importations à droit nul du Vietnam vers l'UE.

Cet accord représente une avancée considérable par rapport au projet d'accord politique conclu en août entre la Commission européenne et le Vietnam.

Il est le fruit d'une mobilisation de tous les jours du gouvernement qui a permis à la Commission de mesurer l'importance des enjeux de cette négociation pour nos Outre-mer et de donner un répit à la filière sucrière des DOM.

Le Gouvernement est et restera mobilisé pour veiller étroitement à la prise en compte des intérêts de la filière canne dans les négociations en cours et à venir ».

42 centimes par kilo : insuffisant

Le gouvernement note une « avancée considérable ». Elle doit être mesurée au regard de la revendication initiale de la filière canne-sucre : exclusion des sucres spéciaux des accords commerciaux. Cela signifie que le contingent doit être égal à zéro tonne, avec ou sans droit de douanes.

Ce qui a été signé lundi ouvre une brèche considérable. 400 tonnes ne peuvent à elles seules constituer un danger, mais il est possible d'exporter vers l'Europe n'importe quelle quantité de sucres spéciaux. À partir de la 401e tonne, il faut s'acquitter d'une taxe qui représente 42 centimes par kilo. Cette taxe sera-t-elle suffisante pour protéger le sucre réunionnais ? Rien n'est moins sûr. En effet, le prix de ce produit est très variable.

Aux États-Unis, une boîte de 280 grammes de sucre dit Bourbon est vendue 11 dollars. Cela correspond à un prix de 35 euros le kilo, ou 35.000 euros la tonne. Sur ces 35 euros, les 42 centimes représentent 1,5 %. Ce 1,5 % est-il suffisant pour compenser le coût de production plus élevé du sucre de La Réunion ?

Ce n'est sans doute pas le cas. C'est pourquoi la taxe de 419 euros la tonne est insuffisante pour ce type de produit.

Les Réunionnais pas suffisamment défendus

Manifestement, les intérêts de La Réunion n'ont donc pas été défendus dans ces négociations commerciales. C'est d'autant plus inquiétant que l'Europe va engager des discussions avec la Thaïlande, un pays capable d'exporter 5 millions de tonnes de sucre en une année.

Pour que l'économie réunionnaise ne soit pas ruinée, il est donc nécessaire que les intérêts de La Réunion soient défendus par des Réunionnais, et pas par l'Europe ou la France qui a voté pour la suppression du quota sucrier et du prix garanti. C'est le sens d'une proposition du Parti communiste réunionnais : une assemblée unique dotée de compétences lui permettant de discuter directement avec d'autres pays pour ce qui concerne les sujets concernant La Réunion.

M.M.

« **Tous et toutes ensemble, osons en parler librement !** »

L'urgence d'une politique globale de prévention du suicide

L'Association prévention suicide organise une série de conférences qui se termine le lundi 8 février de 18h à 20h à l'IRTS de Saint-Benoît (1 rue Sully Brunet). Il est à la fois indispensable et urgent de mettre en œuvre une politique globale pour régler ce problème très grave, indique l'APS:

« Ce thème retient fortement notre attention sur la problématique du suicide, qui est un problème de santé publique majeur en France et à La Réunion. En effet, la prévention est une modalité assez complexe car elle tient sous la responsabilité de nous tous. Elle suppose un travail en amont, des actions collectives entre des partenaires différents ainsi que le soutien des familles alors qu'elles sont elles-mêmes de plus en plus fragilisées.

140 à 150 suicides en 2015

Pour rappel, l'APS a recensé environ 105 suicides en 2015 et compte tenu des disparitions qui s'élèvent à environ 150 personnes et d'autres accidents masqués, on peut rajouter au moins 25 % de plus. Autrement dit, le chiffre serait plutôt autour de 140 à 150 suicides en 2015. On note une augmentation par rapport aux années précédentes. Les chiffres donnés par l'ORS, les hôpitaux et les autres associations tournent autour de la centaine. Concernant les tentatives de suicides, APS recense une moyenne de 5 à 10 appels de personnes en crise suicidaire par jour. À cela, il faut ajouter les personnes qui ont consulté un médecin généraliste ou d'autres spécialistes et bien sûr les hospitalisations. Toujours selon l'ORS, on aurait une moyenne de 3.000 hospitalisations annuelles à La Réunion. 25 % de nos jeunes entre 15 et 30 ans qui ont des pensées suicidaires ont tenté de se suicider au cours des 12 derniers mois. D'ailleurs le suicide représente 20 % des causes de mortalité chez les 24-35 ans. 1 jeune sur 6 a déjà pensé au suicide selon une enquête réalisée par APS sur 10.000 collégiens à La Réunion. De plus, on note que 53 % des personnes utilisent la pendaison, 14 % les armes à feu et les intoxications

médicamenteuses, 7 %, le saut dans le vide, et le reste, d'autres moyens. En résumé, 1 suicide tous les 3 jours, 1 tentative de suicide toutes les 3 heures à La Réunion. Selon nos statistiques (source APS) la majorité des personnes concernées par les tentatives et le suicide a entre 15 et 45 ans. On note autant d'hommes que de femmes.

Trop souvent, nous avons tendance à dire : « mais comment l'imprévisible, l'imprévisible est-il arrivé ? on n'a pas vu venir le passage à l'acte... ». Nous pensons qu'il n'y a pas de signes précurseurs, pas de gestes annonciateurs et pas de moyen pour voir et sentir ce qui se joue en réalité devant nos yeux, nos regards.

Un sujet tabou

En effet, la souffrance est grandissante et sous-estimée. Nous nous n'autorisons pas à en parler librement et facilement pour des raisons culturelles (peur de l'autre, peur de la mort, peur de la communauté). La souffrance reste encore un sujet tabou chez nous et encore davantage quand elle engendre le suicide. Or nous savons aujourd'hui, par les différentes études médicales, sociologiques, psychologiques et anthropologiques, que les causes du suicide sont plurifactorielles (enfant non désiré, enfant mal traité, enfant violenté, adulte soumis, blessé, harcelé, humilié, isolé, disqualifié par la société, non reconnu dans ses droits, discrimination des valeurs, difficulté à affirmer son orientation sexuelle...) et que l'acte suicidaire n'est que la résultante d'un processus et d'un renforcement de la souffrance psychique et physique engendré par autrui (hormis la maladie mentale ou d'autres formes de dépressions). Des outils existent et l'Observatoire national de suicide mis en place en septembre 2013 devrait nous donner encore plus d'informations sur les indicateurs

concernant la problématique du suicide. Le Baromètre Santé, les déclarations des médecins, des hospitalisations, des enquêtes sur les comportements des personnes suicidaires devraient nous aider à développer des outils de prévention.

Des axes primordiaux

C'est pourquoi l'APS développe depuis 2002 de la prévention en proposant de l'écoute téléphonique par une « help-line » 24h sur 24h (0262 35 69 38 et 0800 62 01 62) ; en faisant depuis 10 ans de la prévention en milieu scolaire chez les jeunes de 11 à 18 ans aux collèges et lycées ; en développant des informations et formations sur les compétences psychosociales des enfants et adolescents auprès des familles et professionnels ; en accompagnant et en orientant les personnes en risques suicidaires vers des structures adaptées ; en renforçant la communication sur les facteurs de protections auprès des familles, professionnels et du grand public.

Force est de constater que la prévention est une action collective qui permet de repérer, d'orienter et d'accompagner des personnes en situations vulnérables. Neutraliser des personnes à risques, sécuriser l'environnement social, familial et professionnel, sécuriser les lieux, réduire les moyens utilisés par les suicidants, agir en communiquant sans cesse sur l'altérité pour briser l'isolement et le silence sont des axes primordiaux pour la prévention du suicide dans notre île.»

Billet philosophique

C'est quoi être communiste réunionnais ?

En tant que philosophe réunionnais et citoyen du monde, on ne peut rester indifférent et ne rien dire sur les nouvelles violentes attaques sous formes de calomnies lancées contre « le parti réunionnais de la liberté », officiellement appelé le Parti Communiste Réunionnais (PCR). Et cela est d'autant plus grave que ces attaques visant à détruire cette organisation politique démocratique réunionnaise et sa direction viennent de dirigeants qui trahissent le parti parce qu'il n'a pas satisfait leurs ambitions personnelles.



Paul Vergès.

Tout a été fait depuis la fondation du PCR en 1959 pour tenter de l'éliminer. C'est dans la logique du système socio-économique, culturel et politique néo-colonial mis en place par la gouvernance parisienne après le vote de la loi du 19 mars 1946, qui a aboli officiellement le statut de colonie de La Réunion et a proclamé l'application de l'égalité dans ce pays mais n'a pas appliqué ces mesures.

Et comme ce parti s'est battu pour mettre un terme à ce système oppressif et injuste afin de permettre au peuple réunionnais de construire un développement durable de son pays dans le cadre d'un partenariat équitable avec la France, l'Union européenne et les peuples de l'Indiano-céanie, il a été constamment réprimé, privé de la liberté d'expression et victime de trahisons. Voir à ce sujet le livre d'Eugène Rousse sur « l'hommage à 7 martyrs réunionnais (1949 - 1978), sept compatriotes tués dans le cadre des violences néo-coloniales » ; voir les

victimes de l'ordonnance Debré de 1960 ; voir les tentatives d'assassinat de Paul Vergès en 1957 à la Ravine des Cabris, en 1959 devant la mairie de Saint-Denis, en 1974 à la Grande Ravine, en 1976 à Grand-Baie de Maurice, etc. et bien d'autres répressions anti-communistes...

« 10 principes des communistes réunionnais »

Malgré toutes les attaques, divisions et trahisons dont il a été victime depuis 57 ans pour tenter de l'abattre, le PCR continue son combat. Voici donc les « 10 principes des communistes réunionnais » rappelés sur les bulletins d'adhésion au parti qui se bat « pour une nouvelle politique à La Réunion » :

« 1. Participer à la construction d'une conscience politique réunionnaise.

2. Être à l'écoute des aspirations profondes de la population réunionnaise.

3. Être au cœur de toutes les luttes pour défendre l'intérêt général des Réunionnais et prioritairement les plus fragiles.

4. Participer activement et toujours davantage au rassemblement des Réunionnais, dans le respect de ses alliés.

5. Être exemplaire dans nos rapports avec le pouvoir et l'argent, être à l'écoute et au service des autres, être humble et responsable, ne rien décider sans concertation avec ses camarades.

6. Refléter dans nos différentes instances la diversité de notre société, entre les femmes et les hommes, les vétérans et les jeunes, les origines sociales et toutes les sensibilités constitutives de l'identité réunionnaise.

7. Militer pour faire de notre île une terre de liberté, de justice et de fraternité, pour faire de notre peuple un peuple responsable, acteur de son développement.

8. Militer contre toutes les séquelles et survivances de la colonisation.

9. S'attacher à réparer tous les effets du crime contre l'humanité découlant de l'esclavage et de l'engagisme, qui ont marqué les deux tiers de notre Histoire.

10. Participer à la construction du développement durable et solidaire de notre pays ».

À noter que « ces principes trouvent leur traduction dans la charte de l'adhérent et dans celle de l'élé communiste réunionnais ». Cela n'a rien à voir avec celles et ceux qui veulent adhérer à ce parti avant tout pour y défendre à tel ou tel moment leurs intérêts personnels ; sinon, ils vont ailleurs...

Roger Orlu

Oté

« Ognon » sansa z' « oignon » ?
 « Nénufar » sansa « nénufar » ?
 Lé konpliké pou fèr sinp !

Mi koné pa si zot i rapèl fi-t'in tan la-ba, dann La Frans, bann-la lé desid sinplifyé l'ortograf fransé. La fé tout in gran diskisyon pou sa : bann suiss, avèk bann bèlj, épi bann kanadien é d'ot ankor, an parmi bann péi la frankofoni, la donn la min épi la fé in réform : la modifyé lo fasonn ékri 2400 bann mo, la modifyé osi bann z'akor lo partisip pasé, la diminyé lo nonm do ka i mète l'aksan sirkonflèks épi d'ot z'afèr ankor . Si sa i intèrès azot, zot i pé oir sa dsi l'internet pars lo minis l'édikasyon nasyonnal la desid fé rant sa dann bann liv l'ékol moi d'séktanm.

Moin lé sir in pé va domandé pou kosa Justin l'aprè mète son kiyèr sal dann marmit i kui pa pou li. Lé vré, moin pèrsonèl moin la poin arien pou pèrd ni pou gagné la-dan mé sa i fé pans amoin kékshoz. Kosa ? Lo manyèr ékri dann la lang kréol la Rényon. La fé in manyèr l'ané 1976, l'a fé in manyèr l'ané 1977, in n'ot l'ané 1984, épi la fé ankor l'ortograf Tangol. Ou i parl si shak foi bann z'advèrsèr nout l'ékritir la agoniz anou, pars zot i vé lo kréol étimolojik... Inn sort z'anbrokal la lang san tienbo kont lo l'aprantisaz la léktir épi l'ékritir, san tienbo kont galman bann moun i ékri fonnkèr épi shanté dann lo lang kréol La Rényon, san kas la tête pou bann kréolofone in pé partou dsi la tèr.

Ankor inn-dé mo pou dir si la sinplifyé l'ortograf mé la pa rann sa obligatoir dan La Frans pars bann kriyèr d'nuît la mète a kriyé pou dir zot i vé pa in réform konmsa, pou dir zot i vé gard lo l'ortograf z'ot aryèr-aryèr-gran papa. Alor lo vyé avèk lo nèv i viv inn koté l'ot é sa i fé bate la lang in bonpé d'moun. Alor i ékri « ognon » osinonsa « oignon », « nénufar » sansa « nénuphar ». Dsi kèl i, dsi lèl u, i mète lo shapo ? Konm de koi, lé konpliké pou fèr sinp. Fransh vérité !

Justin

« Domann mon frèr si moin lé volèr. » - In kozman po la rout

Sa in kozman mi antann souvan. Dizon, sa in kozman pou amontr la solidarité dann famiy. Dann famiy ini, pars si la pa ini, la plipar d'tan ou i antan souvan demoun l'aprè kréтик z'ot famiy. I fo dir osi, in provèrb, konm zot i koné na son kontrèr. Konm nou l'aprè anparl lo provèrb moin la mark an-o la, ni oi déza lo sans so kozman : sans prop, mé sirtou lo sans figuré pou dir anou konmsa, la pa tout vérité lé bone a dir sirtou si sé raport out famiy, mèm out bann dalon, out kamarad. In sèrtin ségré, sa sé in n'afèr k'i bote amoin pars konm k'i di, la parol lé an arzan, lo silans lé an or. L'or lé pli valab ké l'arzan sa ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.